

A

nnexe

GUIDE DE MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AIDE À LA PERSONNE DANS LE CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL

Phase 1 : Mise en place de la plate-forme

	OBJECTIFS	MODALITÉS DE RÉALISATION
1-1	Identifier les partenaires de la plate-forme.	<ul style="list-style-type: none">● En fonction de la région ou de l'académie, installation d'un comité de pilotage académique de la plate-forme à l'initiative du recteur à partir du cadrage de la note interministérielle, qui peut être composé de :<ul style="list-style-type: none">- représentants du conseil régional et des conseils généraux- gestionnaires des lieux d'accueil de la petite enfance- DRASS- DRTEFP- DRAF- ANPE- ANSP régional- CNFPT- OPCA concernés des branches professionnelles- AFPA- AGEFIPH- conseillers du recteur du corps d'inspection pédagogique- chef d'établissement du lycée des métiers accueillant- commission départementale de l'accueil des jeunes enfants- structures d'informations (missions locales, CIO...)...● Ce comité de pilotage peut s'entourer de représentants locaux (CAF, par exemple, représentants des usagers, représentants des écoles de formation aux métiers de la santé et du travail social) qu'il jugera utile d'associer à ses travaux.
1-2	Identifier les objectifs et modalités de travail de la plate-forme.	<ul style="list-style-type: none">● Recensement des besoins apparents de qualification ciblés autour des métiers de l'aide à la personne dans le champ sanitaire et social.● Définition des modalités de travail au regard des objectifs généraux et spécifiques de la plate-forme.● Création de groupes de travail départementaux si nécessaire.

Phase 2 : Réalisation de l'analyse

	OBJECTIFS	MODALITÉS DE RÉALISATION
2-1	Établir un état des formations de l'aide à la personne dans le champ sanitaire et social.	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de la carte des formations initiales (sous statut scolaire ou apprentissage) et formation continue, toutes certifications confondues. ● Réseau d'établissements des différents départements ministériels et instituts de formation privés du secteur de l'aide à la personne dans le champ sanitaire et social. ● Répertoire des lieux d'information sur les dispositifs de validation des acquis.
2-2	Recenser les besoins	<ul style="list-style-type: none"> ● Données en matière de besoins en emploi qu'ils soient actuels ou à l'horizon de cinq ans. ● Nombre de demandeurs d'emploi dans ce secteur. ● Nombre de salariés du secteur ayant un besoin de qualification.
2-3	Contribuer à la définition des politiques et stratégies régionales et académiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution à la définition des objectifs du PRDF et des contrats d'objectifs ou équivalent dans les secteurs professionnels correspondant aux filières de formation concernées. ● Adaptation de l'offre de formation aux évolutions démographiques, sociales et économiques de l'environnement pour tendre vers une adéquation formation/emploi.
2-4	Favoriser les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ● Mises en relation étroite avec le monde professionnel et les partenaires locaux (collectivités locales, DDTEFP, DRASS, DDASS, EN, DRAF, OPCA, CAF, ANPE, missions locales...) sur différents axes : <ul style="list-style-type: none"> - développement de l'offre de stage - veille sur les besoins en emploi et en formation - connaissance des évolutions des métiers - apprentissage - gestion de l'alternance en formation.
2-5	Analyser la modularisation des formations et le cadre réglementaire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de passerelles entre les différentes certifications. ● Suivi des référentiels et analyse des évolutions réglementaires.
2-6	Insérer et accompagner vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ● Initiatives en matière de suivi de l'insertion. ● Démarche active de promotion des voies de formation et des recrutements de ces publics. ● Actions d'informations sur les métiers envers les différents publics. ● Informations sur les démarches de la VAE.

Phase 3 : Mise en œuvre des formations

OBJECTIFS		MODALITÉS DE RÉALISATION
3-1	Aider les établissements à respecter des critères permettant un accueil satisfaisant des formations.	<ul style="list-style-type: none">● Positionnement pédagogique.● Individualisation des parcours de formation.● Développement de l'information en direction des publics à former, en rendant lisibles les parcours de formation et en informant sur les possibilités d'emploi.● Qualification exigée des équipes pédagogiques.● Identification des difficultés rencontrées à faire remonter au comité académique de pilotage.● Identification des difficultés liées à la réglementation à faire remonter au comité académique de pilotage qui les communique au comité de pilotage national.